

PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE VISANT DES ACTIONS À DROIT DE VOTE SUBALTERNE

Sommaire des modalités

Le 14 juin 2021

VerticalScope Holdings Inc.

Premier appel public à l'épargne visant des actions à droit de vote subalterne

Un prospectus avec supplément – RFPV (« prospectus ») contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et chacun des territoires du Canada visés. Un exemplaire du prospectus et de toute modification doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatif aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus et toutes ses modifications pour obtenir de l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Les titres offerts aux termes des présentes n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (« Loi de 1933 »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis et ils ne peuvent être offerts, vendus ou remis, directement ou indirectement, aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis (au sens donné à ce terme dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933) ou pour leur compte ou à leur avantage, sauf en vertu d'une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables.

Les termes clés qui sont utilisés sans être définis dans les présentes ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus. Sauf indication contraire, toutes les mentions de « \$ » ou de « dollars » dans le présent document renvoient à des dollars canadiens.

L'information qui figure dans le présent document suppose i) que la réorganisation préalable à la clôture sera réalisée comme il est décrit à la rubrique « Description du capital-actions – Réorganisation préalable à la clôture » du prospectus, et ii) que l'option de surallocation n'est pas exercée, sauf indication contraire.

Émetteur :	VerticalScope Holdings Inc. (« VerticalScope ou « Société »).
Placement :	5 685 000 actions à droit de vote subalterne nouvellement émises de la Société (6 537 750 actions à droit de vote subalterne si l'option de surallocation est exercée intégralement).
Prix d'offre :	22,00 \$ par action à droit de vote subalterne (« prix d'offre »).
Taille du placement :	125,1 M \$ (143,8 M \$ en supposant que l'option de surallocation soit exercée intégralement).
Option de surallocation :	La Société a accordé aux preneurs fermes une option de surallocation qui peut être exercée, en totalité ou en partie, au gré des preneurs fermes en vue de l'acquisition d'un nombre maximal de 852 750 actions à droit de vote subalterne additionnelles, ce qui représente 15 % du nombre d'actions à droit de vote subalterne offertes aux termes du placement, pour couvrir les surallocations, s'il en est. L'option de surallocation peut être exercée au prix d'offre pendant une période de 30 jours après la date de clôture.
Actions en circulation :	À la réalisation du placement et de la réorganisation préalable à la clôture, 16 760 187 actions à droit de vote subalterne et 2 957 265 actions à droit de vote multiple avant dilution (19 126 281 actions à droit de vote subalterne et 2 957 265 actions à droit de vote multiple après dilution) seront émises et en circulation immédiatement après la réalisation du placement.

Si l'option de surallocation est exercée intégralement, 17 612 937 actions à droit de vote subalterne et 2 957 265 actions à droit de vote multiple avant dilution (20 081 361 actions à droit de vote subalterne et 2 957 265 actions à droit de vote multiple après dilution) seront émises et en circulation immédiatement après la réalisation du placement.

PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE VISANT DES ACTIONS À DROIT DE VOTE SUBALTERNE

Principaux actionnaires :	Une fois le placement et la réorganisation préalable à la clôture réalisés, 7 860 505 actions à droit de vote subalterne seront détenues ou contrôlées par NordStar Group (ce qui représente environ 17,0 % du total des droits de vote rattachés à toutes les actions émises et en circulation de la Société), 2 957 265 actions à droit de vote multiple seront détenues ou contrôlées par RDL Ventures (ce qui représente environ 63,8 % du total des droits de vote rattachés à toutes les actions émises et en circulation de la Société) et 3 111 557 actions à droit de vote subalterne seront détenues ou contrôlées par Hedgewood (ce qui représente environ 6,7 % du total des droits de vote rattachés à toutes les actions émises et en circulation de la Société).
Emploi du produit :	Vertical Scope a l'intention d'utiliser principalement le produit net tiré du placement pour saisir les occasions d'acquisition qu'elle a actuellement dans son portefeuille.
Description du capital-actions :	Une fois le placement et la réorganisation préalable à la clôture réalisés, le capital-actions autorisé de la Société sera composé : i) d'un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple; ii) d'un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne et iii) d'un nombre illimité d'actions privilégiées (« actions privilégiées »), émissibles en séries, dont 2 957 265 actions à droit de vote multiple et 16 760 187 actions à droit de vote subalterne seront émises en circulation, et aucune action privilégiée ne sera émise et en circulation, immédiatement après la clôture. Les actions à droit de vote subalterne comporteront une voix par action et les actions à droit de vote multiple comporteront 10 voix par action. Les actions à droit de vote multiple comportent un nombre plus élevé de voix par action que les actions à droit de vote subalterne. Les actions à droit de vote subalterne sont donc des « titres subalternes » au sens donné à ce terme dans la législation en valeurs mobilières canadienne applicable. Compte tenu du placement, les actions à droit de vote subalterne représenteront collectivement environ 85,0 % du total des actions émises et en circulation et environ 36,2 % des droits de vote rattachés à toutes les actions émises et en circulation (respectivement environ 85,6 % et 37,3 % si l'option de surallocation est exercée intégralement) et les actions à droit de vote multiple représenteront collectivement environ 15,0 % des actions émises et en circulation et environ 63,8 % des droits de vote rattachés à toutes les actions émises et en circulation de la Société (environ 14,4 % et 62,7 %, respectivement, si l'option de surallocation est exercée intégralement). Les actions à droit de vote subalterne ne sont pas convertibles en une autre catégorie d'actions. Les actions à droit de vote multiple sont convertibles en actions à droit de vote subalterne à raison d'une action pour une action au gré du porteur. En outre, les actions à droit de vote multiple seront automatiquement converties en actions à droit de vote subalterne dans certaines autres circonstances. Conformément aux exigences réglementaires applicables visant à faire en sorte qu'en cas d'offre publique d'achat, les porteurs d'actions à droit de vote subalterne puissent y participer, sur un pied d'égalité, avec les porteurs d'actions à droit de vote multiple, la Société conclura une convention de protection avec les porteurs d'actions à droit de vote multiple.
Conventions de blocage :	Dans le cadre de la réalisation du placement, la Société, les principaux actionnaires, certains autres actionnaires ainsi que les administrateurs et membres de la haute direction de la Société concluront des conventions de blocage aux termes

PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE VISANT DES ACTIONS À DROIT DE VOTE SUBALTERNE

desquelles ils conviendront de ne pas, directement ou indirectement, sans le consentement écrit préalable des chefs de file, au nom des preneurs fermes, selon le cas a) offrir, vendre, convenir contractuellement de vendre, émettre ou octroyer des actions de la Société, des instruments financiers ou des titres donnant droit à des actions de la Société par voie de conversion, d'exercice ou d'échange, ni octroyer ou vendre une option, un droit ou un bon de souscription de telles actions, de tels instruments financiers ou de tels titres donnant le droit à des actions, ni prêter, céder ou aliéner de telles actions, de tels instruments financiers ou de tels titres donnant le droit à des actions, b) vendre à découvert, effectuer une opération de couverture ou conclure un swap ou autre arrangement qui cède à une autre personne, en totalité ou en partie, toute conséquence économique découlant de la propriété des actions de la Société, qu'une telle opération soit réglée par la remise d'actions, d'autres titres, d'espèces ou autrement ou c) annoncer toute intention de donner effet à ce qui précède pour une période commençant à la date de clôture et se terminant i) dans le cas de la Société, des administrateurs et membres de la haute direction de la Société et de certains autres actionnaires, 180 jours après la date de clôture et ii) dans le cas des principaux actionnaires, 12 mois après la date de clôture pour NordStar Group et Hedgewood et 24 mois après la date de clôture pour RDL Ventures (sous réserve des mécanismes de libération décrits dans le paragraphe qui suit), sous réserve des exceptions habituelles dans tous les cas.

Conformément aux modalités de leur convention de blocage, chacun des principaux actionnaires aura le droit de vendre, octroyer, grever, donner en gage ou par ailleurs céder, aliéner ou monétiser a) en ce qui a trait à NordStar Group et Hedgewood, i) jusqu'à la moitié de leurs actions à droit de vote subalterne ou autres titres de capitaux propres de la Société 180 jours après la clôture, ii) jusqu'aux trois quarts de leurs actions à droit de vote subalterne ou autres titres de capitaux propres de la Société 9 mois après la clôture et iii) toutes leurs actions à droit de vote subalterne ou d'autres titres de capitaux propres de la Société 12 mois après la clôture et b) en ce qui a trait à RDL Ventures, i) jusqu'au tiers de ses actions à droit de vote multiple, actions à droit de vote subalterne ou autres titres de capitaux propres de la Société 12 mois après la clôture, ii) jusqu'au deux tiers de ses actions à droit de vote multiple, actions à droit de vote subalterne ou autres titres de capitaux propres de la Société 18 mois après la clôture et iii) toutes ses actions à droit de vote multiple et actions à droit de vote subalterne ou autres titres de capitaux propres de la Société 24 mois après la clôture.

Toutes les actions à droit de vote subalterne et les actions à droit de vote multiple, selon le cas, détenues au moment de la réalisation du placement par les principaux actionnaires, par certains autres actionnaires et par les administrateurs et membres de la haute direction, seront assujetties à des conventions de blocage, représentant environ 99 % des actions émises et en circulation avant dilution immédiatement avant la réalisation du placement.

Inscription à la cote :

La TSX a approuvé sous condition l'inscription à sa cote des actions à droit de vote subalterne sous le symbole « FORA ». L'inscription à la cote est subordonnée à l'approbation de la TSX, conformément à ses exigences d'inscription initiale.

Admissibilité aux fins de placement :

Admissible aux REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et CELI.

PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE VISANT DES ACTIONS À DROIT DE VOTE SUBALTERNE

Type de placement :	Premier appel public à l'épargne aux termes d'un prospectus de base – RFPV au long déposé dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada. Placement privé aux États-Unis auprès d'« acheteurs institutionnels admissibles » (au sens donné au terme <i>qualified institutional buyers</i>) conformément à la Rule 144A de la Loi de 1933, et à l'échelle internationale comme il est permis en vertu de la loi.
Cochefs de file :	RBC Marchés des capitaux, Corporation Canaccord Genuity et Financière Banque Nationale Inc.
Commission de prise ferme :	6,0 % du produit brut tiré de la vente des actions à droit de vote subalterne aux termes du placement.
Date de clôture :	Le 21 juin 2021 ou vers cette date.